



AUTORISATION DE TRAVAUX DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE L'ETAT

Service Urbanisme Foncier

Réf. : DB/ST/EH/NB

Demande déposée 21/06 /2021		Complétée le 25/06/2021	N° AT 093 074 21 C0008 Liée au PC N° 093 074 21C0001
Par :			
Demeurant à :	1 RUE DE MONTAUBAN -93 410 VAUJOURS		Surface de plancher créée: 39 m ²
Représenté par :	MONSIEUR		Nb de bâtiment(s) :
Pour :	RENOVATION ET EXTENSION D'UN BATIMENT SCOLAIRE		Destination : EQUIPEMENT D'INTERET COLLECTIF
Sur un terrain sis :	1 RUE DE MONTAUBAN -93410 VAUJOURS		
Cadastré	A n° 2350		

ARRETE MUNICIPAL tendant à la décision de NON OPPOSITION AVEC PRESCRIPTIONS n°21/287

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ; notamment ses articles L.421-1, R.423-1 et suivants,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L111-8, R111-19-13 à R111-19-26 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme adopté le 19 décembre 2017 en application de l'article L 153-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu l'annulation de la déclaration préalable n° 093 074 20C0090 en date du 8 janvier 2021 ;

Vu les pièces complémentaires en date du 25 juin 2021,

Vu l'arrêté favorable n° 21/407, du permis de construire (PC) n° 093 074 21C0001, en date du 18 octobre 2021 ;

Vu l'avis favorable, portant la référence n° APH 21-0673, émis par la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées (DRIEAT d'Ile de France) en date du 13 juillet 2021.

Vu les avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF) en date des 4 juin, puis des 23 et 26 juillet 2021, relatifs respectivement au permis de construire et à l'autorisation de travaux.

Vu l'autorisation de travaux susvisée.

Considérant qu'une nouvelle autorisation de travaux devait être rattachée au permis de construire et enregistrée également sur l'année 2021.

Considérant que le bâtiment de l'Orangerie fait partie d'un établissement scolaire qui est un local à risques moyens et susceptible d'accueillir 175 personnes dont 20 personnes au R+1.

Considérant que c'est un établissement classé en 5^{ème} catégorie avec une activité de type R.

Considérant qu'il ne s'agit ni d'une crèche ni d'un local à sommeil.

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : L'autorisation de réaliser les travaux décrits dans la demande susvisée est **ACCORDEE avec PRESCRIPTIONS.**

ARTICLE 2 : Tous travaux ou installations prévus en bordure de la voie ou nécessitant une occupation du domaine public sont subordonnés à l'obtention d'une permission de voirie après l'instruction d'une demande à déposer auprès des Services Techniques.

ARTICLE 3 : Le **déplacement de tout obstacle sur le domaine public** (poteaux, arbres, bouches d'égout ou autres, candélabres, etc.) ainsi que la remise en état des trottoirs après travaux, seront à **la charge du pétitionnaire.** Une **autorisation devra être demandée** auprès des Services Techniques municipaux (situés 375-377 rue de Meaux à Vaujours, ☎ 01 41 51 11 90).

ARTICLE 4 : Les constructions et aménagements aux abords devront être conformes à l'autorisation de travaux et à ses plans annexés. Toute modification devra faire l'objet d'un dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation.

ARTICLE 5 : Les **formulaire CERFA de Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) n°13407*03** et le formulaire de **Déclaration d'Achèvement et Attestant la Conformité des Travaux (DAACT) n°13408*05** sont à transmettre en Mairie dûment complétés et signés en trois exemplaires au moment correspondant (démarrage et achèvement du chantier).

ARTICLE 6 : L'**affichage des travaux** est obligatoire sur le terrain. Un panneau de chantier visible du domaine public, dûment complété, doit être installé par le pétitionnaire ou le(s) propriétaires au démarrage des travaux et **doit demeurer tout au long du projet.**

ARTICLE 7 : Le pétitionnaire s'engage à transmettre à l'issue des travaux l'attestation de prise en compte des règles d'accessibilités telle que définies par les articles R.111-19-21 à R.111-19-24 du code de la construction et de l'habitation.

ARTICLE 8 : Une commission de sécurité devra être organisée.

ARTICLE 9 : La copie de la présente décision prise au nom de l'Etat sera transmise à Monsieur le Préfet.

Veillez agréer, **Monsieur**, l'assurance de ma considération distinguée.

Vaujours, le 18 octobre 2021,



Le Maire,

[Signature]
Dominique BAILLY

Vice Président de Grand Paris Grand Est

La notification du présent arrêté sera faite au demandeur.

La présente autorisation peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent sa date de réception, auprès tribunal administratif compétent. L'ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'arrondissement de la Seine-Saint-Denis pour le contrôle de légalité. « Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».



Mairie de Vaujours
Service Urbanisme
A l'attention
20 rue ...
93410 VAUJOURS

PIECES COMPLEMENTAIRES
25 JUN 2021

Chatou, le 22 juin 2021

BORDEREAU D'ENVOI

Objet : 93-GSFV-13_Extension de l'ORANGERIE_Pièces complémentaires PC 093 074 21C 001
Référence : 172 / 06-2021 / ID

Désignation des pièces	Nbre d'exemplaires	Observations
Plans des niveaux RDC et R+1	3	Pour dépôt
Dossier spécifique ERP	3	Pour dépôt

Vu pour être annexé
à mon arrêté de *substitution de travaux*
N° *AI.09307421C0002*.....
en date de ce jour
Vaujours, le.....
Le Maire,

Sincères salutations,

Le Maire,

Dominique BAILLY
vice-président de Grand Paris Grand-Est



Dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des établissements recevant du public aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique

Cette demande vaut également demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

pour un seul ERP sur une, deux ou trois années : Oui Non
(pièce PC39 et PC40 ou PA50 et PA51)

Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation N° habitation 23874



- Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction du dossier spécifique
Cadre 4 informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application des articles R. 111-19-17 et R. 123-22 du code de la construction
Cadre 5 informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité
Cadre 6 informations nécessaires à l'instruction de l'Agenda d'accessibilité programmée

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public
- et votre projet est soumis à un permis de construire ou un permis d'aménager
- et le cas échéant, demander l'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour la mise en accessibilité de votre établissement sur une, deux ou trois années

Ce dossier qui sera joint à la demande de permis (PC 39/PC 40 ou PA 50/PA 51) vous permet d'accomplir les formalités nécessaires

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de l'autorisation

AT 09307421C0008

Le cas échéant, n° de permis de construire ou d'aménager :

PC09307421C0001

Date de dépôt en mairie : 22062021

1- Identité du ou des demandeur(S)

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et, dans le cas d'une co-signature par plusieurs personnes physiques ou morales d'une demande d'approbation d'Agenda d'accessibilité programmée, le chef de file du suivi du dossier
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs identités sur papier libre¹

Vous êtes un particulier Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et dénomination : _____

N° Siret : _____

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance à défaut de N° SIRET : _____

PIECES COMPLEMENTAIRES

Vu pour être annexé
à mon autorisation de travaux
N° AT 09307421C0008
en date de ce jour
Vaujours, le 18/10/2021



Le Maire,

2- Coordonnées du ou des demandeur(s) : Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre

Adresse Numéro : 1 Voie : RUE DE MONTAUBAN

Lieu-dit : _____ Localité : VAUJOURS

Code postal 93410 BP _____ cedex _____

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone fixe : _____ Portable : _____

Indicatif si pays étranger : _____ Courriel : _____ @ _____



3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre

Madame Monsieur Personne morale

Nom : Prénom :

Et/ou :
Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas échéant : ALLEGRIA ARCHIECTURES

N° Siret : 7 5 0 2 9 7 5 3 3 0 0 0 3 6

Adresse Numéro : Voie :
Lieu-dit : Localité :
Code pos : cedex :

Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays : Division territoriale :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Indicatif si pays étranger : Courriel :

Je souhaite que les courriers de l'administration concernant le dossier spécifique (autres que les décisions) lui soient adressés

Vu pour être annexé
à mon arrêté d'autorisation de travaux
en date de ce jour
le 18/11/2021
à VAUJOURS, le
Le Maire,



4 - Le projet

4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement : GROUPE SCOLAIRE FENELON VAUJOURS

Numéro : 1 Voie : RUE DE MONTAUBAN

Lieu-dit : Localité : VAUJOURS

Code postal : 9 3 4 1 0 BP cedex :

N° de section(s) cadastrale(s) : A N° de parcelle (s) : 2025 - 2349 - 2350

Dominique BAILLY
vice président de Grand Paris Grand-Est

4.2 - Activité

AVANT TRAVAUX , le cas échéant :	APRÈS TRAVAUX :
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) : DESAFFECTE	Activité principale (par étage(s)) : ENSEIGNEMENT
Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) : SANS OBJET	Activité(s) annexe(s) (par étage(s)) : SANS OBJET
Classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation) SANS OBJET	Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation) ERP DE 5e CATEGORIE DE TYPE R
Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) : OGEC FENELON VAUJOURS	Identité de l'exploitant : OGEC FENELON VAUJOURS



4.3 - Nature des travaux (plusieurs cases possibles)

- Construction neuve
 Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité
 Extension
 Réhabilitation
 Travaux d'aménagement (remplacement de revêtements, rénovation électrique, création d'une rampe, par exemple)
 Création de volumes nouveaux dans des volumes existants (modification du cloisonnement, par exemple)

Surface de plancher avant travaux : Surface de plancher après travaux :

Modification des accès en façades

Le cas échéant, si toute présente demande ne vaut pas demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, préciser si ces travaux mettent en œuvre des engagements d'un Ad'ap déposé antérieurement.

- Oui : Ad'AP n° validé le :
 Non

Cette demande fait l'objet d'une déclaration ou autorisation au titre du code de l'environnement (produits dangereux stockés ou utilisés) : Oui Non

4.4 - Effectif

Maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau (suivant le calcul réglementaire défini par les règlements incendie) en indiquant les principaux locaux accessibles au public et les taux d'occupation

	Types de locaux (local / taux d'occupation)	Public	Personnel	TOTAL
Sous-sol				
Rez-de-chaussée	ENSEIGNEMENT	150	5	155
1 ^{er} étage	ATELIER FLEURS		20	20
2 ^e étage				
3 ^e étage				
Effectif cumulé		150	25	175

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite (nombre d'étages supérieur à 3, présence d'une mezzanines, etc)

4.5 - Stationnement

Stationnement couvert Parcs de stationnement intégrés ou isolés

Si parc existant, préciser son année de permis de construire (PC) initial :

	Avant réalisation du projet	Après réalisation du projet
Nombre de places de stationnement		
Dont nombre de places réservées aux personnes handicapées		

5 - Dérogations et/ou adaptations mineures

5.1 - Dérogations

Ce projet comporte une demande de dérogation :

- Au titre de la sécurité incendie (Article R.123-13 du CCH) : Nombre de dérogations demandées :

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures compensatoires proposées)

- Au titre de l'accessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Nombre de dérogations demandées :

Chaque demande doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée sur papier libre indiquant notamment les règles auxquelles il est demandé de déroger (référence article et libellé), les éléments du projet auxquels elles s'appliquent (localisation sur les plans) et leur justification (motivation et mesures de substitution proposées pour les ERP exerçant une mission de service public)

5.2 - Modalités particulières d'application

- Le projet présente des contraintes liées à la structure du bâtiment qui justifient des modalités d'application particulières telles que définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du Code de la construction et de l'habitation

(veillez expliciter les adaptations prévues et les contraintes structurelles dont elles découlent)

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite



Le Maire,

Dominique BAILLY
vice président de Grand Paris Grand-Est

093 074 21 C 0 0 8
22 JUN 2021

6 – Agenda d'accessibilité programmée

Ce projet comporte une demande d'Agenda d'accessibilité programmée sur une, deux ou trois années

Avez-vous antérieurement bénéficié d'une prorogation du délai de dépôt au titre d'une situation financière délicate ou suite à un refus d'un premier agenda? (Article L. 111-7-6 du code de la construction et de l'habitation)

Oui Non

Si oui, veuillez joindre l'arrêté préfectoral correspondant

6-1 Situation de votre établissement à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du code de la construction et de l'habitation
(Parties de l'établissement accessibles, parties restant à mettre en accessibilité, dérogations obtenues...)

Veuillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

6-2 Chiffrage et calendrier détaillés de la mise en accessibilité de l'établissement

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement sont les travaux définis dans la notice descriptive d'accessibilité (Article R. 111-19-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt des pièces à joindre), ainsi que l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, etc., et les autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public (signalétique)

Actions de mise en accessibilité programmées	Date de début (semestre, mois, ...)	Date de fin (semestre, mois, ...)	Coût prévisionnel

Veuillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité.

Coût de la mise en accessibilité	
Année 1	
Année 2	
Année 3	
Total	

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Vu pour être annexé
à mon arrêté d'autorisation de travaux
N° *AT.093.014.21.0008*
en date de ce jour
Vaujours, le.....
Le Maire,



Le Maire,

Dominique BAILLY
vice président de Grand Paris Grand-Est





**Mairie de VAUJOURS
Service Urbanisme**

A l'attention de
20 rue Alexandre Boucher
93410 VAUJOURS

Objet : Annulation de la déclaration préalable
Bâtiment Orangerie - Etablissement Fénelon VAUJOURS
Ref : 03/01-21/ID
Lettre recommandée AR

Chatou, le 5 janvier 2021,

Madame,

Par la présente, je sollicite auprès de votre service l'annulation de la demande de déclaration préalable concernant les travaux de réhabilitation et d'extension du bâtiment Orangerie dans l'établissement Fénelon, situé 1 rue de Montauban, 93410 VAUJOURS.
Le dossier a été déposé en mairie le 15 décembre 2020.

A cette fin, vous trouverez en pièce jointe le cerfa de permis de construire en 10 exemplaires, qui remplace et abroge la déclaration préalable.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Président de l'OGEC FENELON VAUJOURS

PJ : Cerfa 13409-07 en 10 exemplaires.

**Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement, de l'aménagement et
des transports d'Île-de-France
Unité départementale de la Seine-Saint-Denis**



Bobigny, le 08/07/2021

Affaire suivie par :

Service Urbanisme et Construction Durable

Pôle Bâtiment accessibilité

Tél. : 01 41 60 67 88

Courriel : accessibilite-93.pba.sucd.ud93.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de la sous-commission
départementale pour l'accessibilité des
personnes handicapées

à

Madame, Monsieur le Chef du service de l'urbanisme et de l'habitation de Vaujours

OBJET : restructuration du bâtiment Orangerie

REFER : APH 21-0673 - AT.093.074.21C.0008 / PC.093.074.21C.0001

Réceptionné le : 19/05/2021

Sur pièces modificatives du 25/06/21

OGEC FELELON VAUJOURS
1, rue de Mantauban
93410 VAUJOURS

Je vous informe que les membres de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées, ont émis, en séance du 8 juillet 2021, un avis favorable à la réalisation du projet cité en objet.

Je vous remercie enfin de bien vouloir nous adresser une copie de la décision prise au nom de l'Etat sur ce dossier.

Vu pour être annexé
à mon arrêté de l'autorisation de travaux
N° 09307421C0008
en date de ce jour
Vaujours, le 18/07/2021
Le Maire,

Pour le préfet et par délégation,
Le chef du pôle bâtiment accessibilité



NOTA : vous souhaitez informer votre clientèle sur l'accessibilité de votre établissement et votre envie d'accueillir tous les publics ?
Prenez 5 minutes pour contribuer sur la plateforme citoyenne gratuite Acceslibre (<https://acceslibre.beta.gouv.fr/>) et rendre ainsi la

Vice-président de Grand Paris Grand-Est



MINISTÈRE DE LA CULTURE



Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20211118-21-287-A1
Date de télétransmission : 18/11/2021
Date de réception préfecture : 18/11/2021

Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Service métropolitain de l'architecture et du patrimoine - pôle 93

VILLE DE VAUJOURS
SERVICE URBANISME
20 RUE ALEXANDRE BOUCHER
93410 VAUJOURS

Dossier suivi par : Yann BLUSSEAU

Objet : demande de autorisation temporaire immeubles

A Saint-Denis, le 23/07/2021

numéro : at07421c0008

demandeur :

adresse du projet : 1 RUE DE MONTAUBAN 93410 VAUJOURS

OGEC FENELON
1 RUE DE MONTAUBAN
93410 VAUJOURS

nature du projet : Installation et travaux divers

déposé en mairie le : 25/06/2021

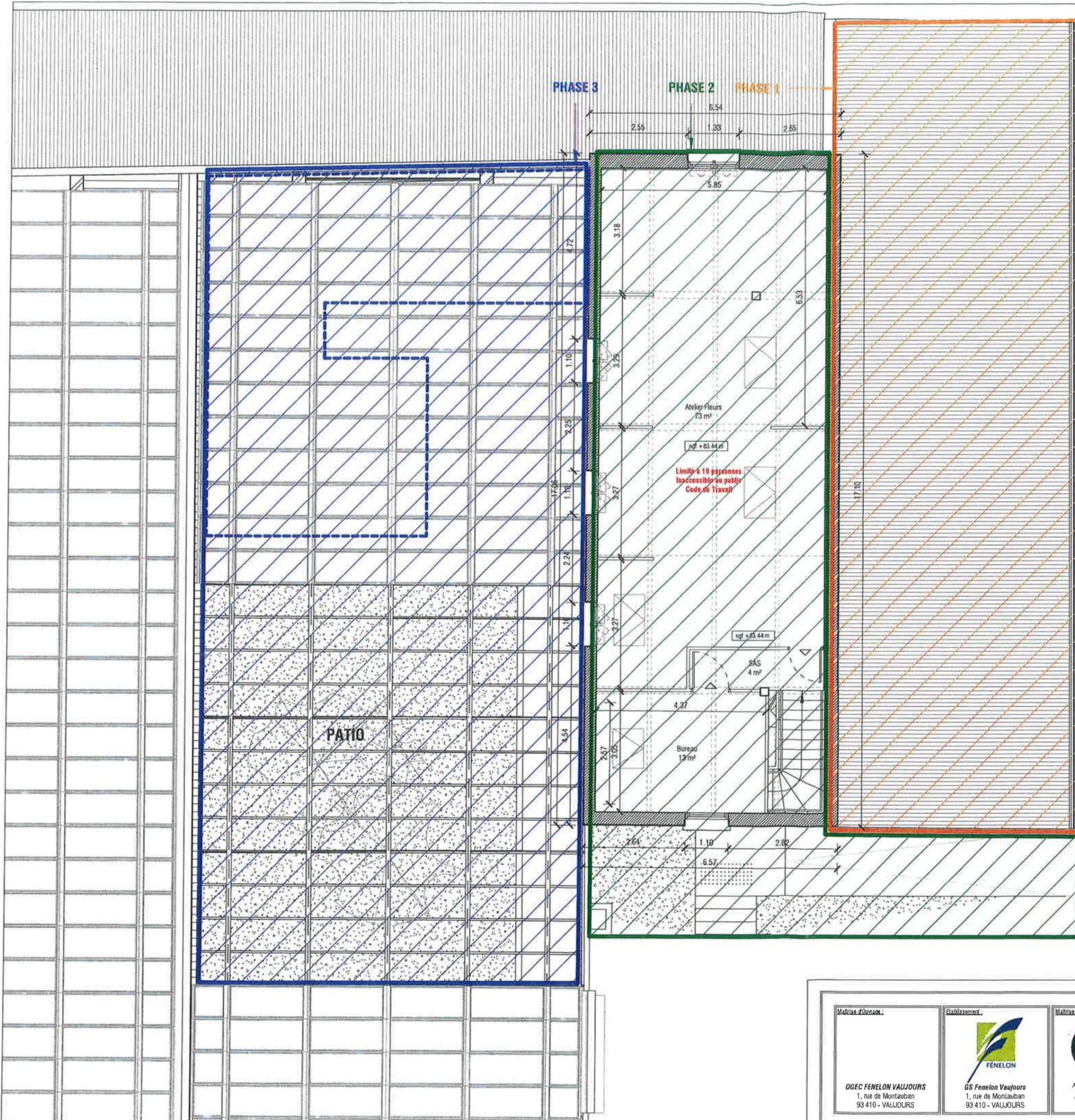
reçu au service le : 13/07/2021

servitudes liées au projet : LCAP - abords de monuments historiques -
Ancien château

cf avis du pc09307421c0001

L'architecte des Bâtiments de France

Vu pour être annexé
à mon arrêté de *l'autorisation de travaux*
N° *09307421c0008*
en date de ce jour
Vaujours, le *18/10/2021*
Le Maire,
Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand-Est



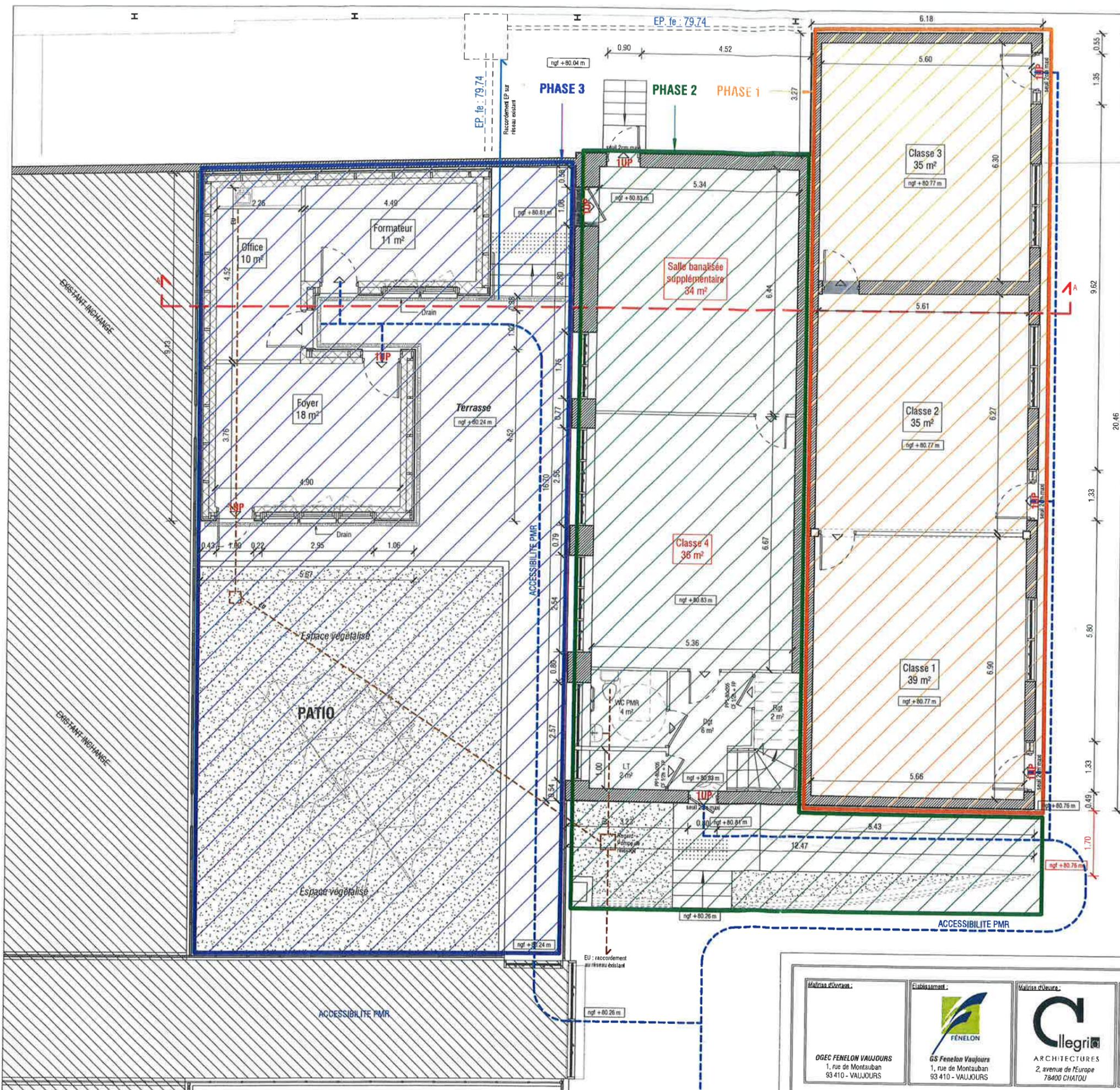
25 JUN 2021
 AT 093 074 21 C 0008

Vu pour être annexé
 à mon arrêté de *autorisation de travaux*
 N° *AT 093 074 21 C 0008*
 en date de ce jour
 Vaujours, le.....
 Le Maire,

Le Maire,
[Signature]
Dominique BAILLY
 vice président de Grand Paris Grand-Est

DPC39/40_Plan R1 projeté
 Ech : 1 : 100

<p>Maitrise d'ouvrage :</p> <p>OGEC FENELON VAUJOURS 1, rue de Montauban 93 410 - VAUJOURS</p>	<p>Etablissement :</p> <p>GS Fenelon Vaujours 1, rue de Montauban 93 410 - VAUJOURS</p>	<p>Maitrise d'œuvre :</p> <p>Allegri ARCHITECTURES 2, avenue de l'Europe 78400 CHATOU</p>	<p>DPC_Plan R1 projet PIECES COMPLEMENTAIRES PC 09307421C0001 17/06/2021 Restructuration du bâtiment Orangerie - GS Fenelon Vaujours 1, rue de Montauban 93 410 - VAUJOURS</p>	<p>93-GSFV-13</p> <p>07</p> <p>Ech : 1 : 100 Ind:B</p>
---	--	---	--	---



PIECES COMPLEMENTAIRES
 25 JUIN 2021
 AT 093 074 21 C 0008

Vu pour être annexe
 à mon arrêté de *autorisation de travaux*
 N° AT 093 074 21 C 0008
 en date de ce jour
 Vaujours, le.....
 Le Maire,

Le Maire,

Dominique BAILLY
 vice président de Grand Paris Grand-Est

DPC39/40_Plan R0 projeté
 Ech : 1 : 100

<p>Maitre d'ouvrage :</p> <p>OCEC FENELON VAUJOURS 1, rue de Montauban 93 410 - VAUJOURS</p>	<p>Etablissement :</p> <p> GS Fenelon Vaujours 1, rue de Montauban 93 410 - VAUJOURS</p>	<p>Maitre d'œuvre :</p> <p> ARCHITECTURES 2, avenue de l'Europe 78400 CHATOU</p>	<p>DPC_Plan R0 projet PIECES COMPLEMENTAIRES PC 09307421C0001 17/06/2021 Restructuration du bâtiment Orangerie - GS Fenelon Vaujours 1, rue de Montauban 93 410 - VAUJOURS</p>	<p>93-GSFV-13</p> <p>06</p> <p>Ech: 1 : 100 Ind:B</p>
---	---	---	--	--